

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1623 rév. 8**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**MESURE ET SERVICES
419 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
13300 SALON-DE-PROVENCE**

SIREN : 441585478satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :*

et aux règles d'application du Cofrac

*and Cofrac rules of application*en tant qu'organisme d'inspection de type A / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :***METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1623 rév. 8

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.

and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/12/2023**Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/11/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation

On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -

Métrologie Légale,

*Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,***Hélène GIBIERGE**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1623 Rév. 7.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1623 Rév. 7.*Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1623 rév. 8

Organisme d'inspection accrédité :

MESURE ET SERVICES

**419 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
13300 SALON-DE-PROVENCE**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1.2a1	<p>18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /</p> <p>18.1.2 - Prestations d'organisme désigné pour l'application des procédures d'évaluation de la conformité à mettre en oeuvre sur les instruments de mesure de type Instrument de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA), relevant de l'annexe MI-006 au titre de la transposition de la directive sur les instruments de mesure</p> <p>Module F : Conformité au type sur la base de la vérification du produit * Instrument de pesage trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique - pour les ensembles mécaniques - pour les instruments électromécaniques - pour les ensembles électroniques ou les ensembles comportant un logiciel</p>	<p>Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Textes de transposition en droit français Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>
18.1.2a2	<p>Module F : Conformité au type sur la base de la vérification du produit * Instrument de remplissage gravimétrique automatique - pour les ensembles mécaniques - pour les instruments électromécaniques - pour les ensembles électroniques ou les ensembles comportant un logiciel</p>	<p>Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Textes de transposition en droit français Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /

18.1.2 - Prestations d'organisme désigné pour l'application des procédures d'évaluation de la conformité à mettre en oeuvre sur les Instruments de mesure de type Instrument de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA), relevant de l'annexe MI-006 au titre de la transposition de la directive sur les instruments de mesure	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.1.2a3	Module F : Conformité au type sur la base de la vérification du produit * Totaliseur discontinu - pour les ensembles mécaniques - pour les ensembles électromécaniques - pour les ensembles électroniques ou les ensembles comportant un logiciel
18.1.2a4	Module F : Conformité au type sur la base de la vérification du produit * Totaliseur continu - pour les ensembles mécaniques - pour les instruments électromécaniques - pour les ensembles électroniques ou les ensembles comportant un logiciel
	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Textes de transposition en droit français Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Textes de transposition en droit français Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /

18.1.4 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive des Instruments de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA) #	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.1.4a	Vérification primitive de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique
18.1.4b	Vérification primitive de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique
	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne
	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /	
18.1.4 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive des Instruments de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA) #	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.1.4c	Vérification primitive de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique
	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...) Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne
18.1.4d	Vérification primitive de Totalisateur continu à fonctionnement automatique
	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...) Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /	
18.1.6 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA) #	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.1.6a	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique
	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...) Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne
18.1.6b	Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique
	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...) Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /	
18.1.6 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA) #	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.1.6c	Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique
Code	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1.6d	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.2 - Liquides /	
18.2.11 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive des mesures de capacité à servir #	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.2.11c	Vérification primitive des bouteilles récipients-mesures
Code	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.11c	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 17 octobre 2011 relatif aux bouteilles utilisées comme récipients-mesures Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.3 - Energie /	
18.3.1 - Prestations d'organisme désigné pour l'application des procédures d'évaluation de la conformité de la conformité à mettre en oeuvre sur les Instruments de mesure de type compteurs de gaz et dispositifs de conversion de volume, relevant de l'annexe MI-002 au titre de la transposition de la directive sur les instruments de mesure	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.3.1a	Module F : Conformité au type sur la base de la vérification du produit
Code	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.3.1a	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Textes de transposition en droit français Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.3 - Energie /

18.3.2 - Prestation d'organisme désigné pour la vérification primitive des instruments de mesurage des gaz # et la vérification périodique des ensembles de mesurage de masse de gaz compressé pour véhicule (EMMGCV)

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.3.2a	Vérification primitive de dispositifs de conversion de volume de gaz de type 1	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 11 juillet 2003 modifié fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz et des voludéprimomètres.</p> <p>Procédure interne</p>
18.3.2b	Vérification primitive de dispositifs de conversion de volume de gaz de type 2	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 11 juillet 2003 modifié fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz et des voludéprimomètres.</p> <p>Procédure interne</p>
18.3.2c	Vérification primitive de chromatographes seuls ou intégrés dans un ensemble de mesurage de gaz	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Procédure interne</p>
18.3.2d	Vérification primitive de voludéprimomètres	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 11 juillet 2003 modifié fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz et des voludéprimomètres.</p> <p>Procédure interne</p>
18.3.2e	Vérification primitive de compteurs de gaz combustible	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux compteurs de gaz combustible</p> <p>Procédure interne</p>

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.3 - Energie /

18.3.3 - Prestation d'organisme agréé pour la vérification périodique des instruments de mesurage des gaz #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.3.3a	Vérification périodique de dispositifs de conversion de volume de gaz de type 1	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 11 juillet 2003 modifié fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz et des voludéprimomètres.</p> <p>Procédure interne</p>
18.3.3b	Vérification périodique de dispositifs de conversion de volume de gaz de type 2	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 11 juillet 2003 modifié fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz et des voludéprimomètres.</p> <p>Procédure interne</p>
18.3.3c	Vérification périodique de chromatographes seuls ou intégrés dans un ensemble de mesurage de gaz	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Procédure interne</p>
18.3.3d	Vérification périodique de voludéprimomètres	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 11 juillet 2003 modifié fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz et des voludéprimomètres.</p> <p>Procédure interne</p>
18.3.3e	Vérification périodique de compteurs de gaz combustible	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux compteurs de gaz combustible</p> <p>Procédure interne</p>

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.3 - Energie /	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.3.5a	<p>18.3.5 - Prestation d'organisme désigné pour la vérification primitive des compteurs d'énergie thermique #</p> <p>Vérification primitive des compteurs d'énergie thermique * Vérification de l'installation</p>
	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique</p> <p>Procédure interne</p>

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.4 - Transport - Sécurité /	
18.4.4 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive des manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles #	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.4.4a	<p>Vérification primitive des manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles</p>
	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Décret n°88-78 du 19 janvier 1988 réglementant la catégorie d'instruments de mesure Manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles</p> <p>Arrêté du 21 mars 1988 relatif à la construction et à la vérification des manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles</p> <p>Circulaire N° 91.00.820.001.1 du 27 septembre 1991 - Application de la réglementation relative aux manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles</p> <p>Procédure interne</p>

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.5 - Dimensionnel /	
18.5.1 - Prestations d'organisme désigné pour l'application des procédures d'évaluation de la conformité à mettre en oeuvre sur les Instruments de mesure de type instruments de mesures matérialisées, relevant de l'annexe MI-008 au titre de la transposition de la directive sur les instruments de mesure	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.5.1a	<p>Module F1 : Conformité sur la base de la vérification du produit</p> <p>* mesures matérialisées de longueur</p> <p>* mesures de capacité à servir</p>
	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
	<p>Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure</p> <p>Textes de transposition en droit français</p> <p>Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE</p> <p>Guides WELMEC applicables</p> <p>Recommandations OIML applicables</p> <p>Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.5 - Dimensionnel /

18.5.2 - Prestations d'organisme désigné pour l'application des procédures d'évaluation de la conformité à mettre en oeuvre sur les instruments de mesure de type instruments de mesures dimensionnelles, relevant de l'annexe MI-009 au titre de la transposition de la directive sur les instruments de mesure	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.5.2a3'	<p>Module F : Conformité au type sur la base de la vérification du produit</p> <ul style="list-style-type: none"> * Instrument de mesure multidimensionnelle - pour les instruments électroniques ou les instruments avec logiciel
Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)	<p>Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure</p> <p>Textes de transposition en droit français</p> <p>Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE</p> <p>Guides WELMEC applicables</p> <p>Recommandations OIML applicables</p> <p>Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.5 - Dimensionnel /

18.5.3 - Prestation d'organisme désigné pour la vérification primitive des instruments de mesures matérialisées #	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.5.3a	<p>Vérification primitive des mesures matérialisées de longueur</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mesure matérialisée de longueur * Mesureur de longueur * Odomètre
Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Décret n°72-388 du 4 mai 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : instruments mesureurs de longueur</p> <p>Procédure interne</p>

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.6 - Mesurage agricole /

18.6.3 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive des réfractomètres #	
Code	Phase, type et objet des inspections
18.6.3a	<p>Vérification primitive des réfractomètres utilisés pour mesurer la teneur en sucre des moûts de raisin naturels</p>
Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 14 septembre 2011 relatif aux réfractomètres utilisés pour mesurer la teneur en sucre des moûts de raisin naturels</p> <p>Procédure interne</p>

ection Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
MESURE ET SERVICES**

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
MESURE ET SERVICES	419 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 13300 SALON-DE-PROVENCE	Toutes activités

Date de prise d'effet : **01/12/2023**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1623 Rév. 7.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr